

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 13 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 09/11/2015

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PODEVIN, PELLETIER Mmes ROUSSET, PEYRON, PLOS, RAYNAUD

Mme TENNEREL Patricia a donné pouvoir à Mme PLOS Josiane

Mme CASSAGNE Christelle a donné pouvoir à Mme ROUSSET Michelle

M. PIREYRE Éric a donné pouvoir à M. LAMARTINE Sylvain

M. REYNARD Julien a donné pouvoir à M. FUSTIER François

M. SOBCZAK Laurent a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard

Secrétaire de séance : Mme PEYRON Florence

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2015

1- Modifications budgétaires

Afin d'abonder le budget d'assainissement de 2 713 euros. Il est nécessaire de prélever cette somme sur le budget principal de la Commune, comme suit :

Budget Commune - CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	65738		SUBV.FONCTION.AUTRES ORGANISMES	2 713,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		DEPENSES IMPREVUES	-2 713,00

Budget Assainissement - COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
67	6718		Autres charges exceptionnelles sur opérations...	2 713,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	747		Subventions et participations des collectivités...	2 713,00

La « Redevance France Telecom » de 926,00 euros ayant été mal enregistrée comptablement au nom de France Télécom au lieu de la dénomination « ORANGE » sur l'exercice 2014. Il est nécessaire d'annuler cette écriture pour pouvoir encaisser cette recette sur l'exercice 2015.

Budget Commune - COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
67	673		TITRES ANNULES	926,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
70	70323		REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUN...	926,00

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2- Communauté de Communes Billom-St-Dier-Vallée du Jauron : accord local :

Suite aux élections complémentaires de la Commune de Billom, la composition du conseil communautaire va se trouver modifier.

Le conseil communautaire réuni le 19 octobre 2015 a délibéré sur une proposition d'accord local. Cet accord permet de répartir 5 sièges supplémentaires et ainsi diminuer le nombre de communes représentées uniquement par un seul conseiller.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Billom	10	Bongheat	1
Vertaizon	7	Isserteaux	1
Beauregard	3	Estandeuil	1
St Julien	3	Chas	1
Egliseneuve	2	Reignat	1
Bouzel	2	Neuville	1
Montmorin	2	Fayet le Chât.	1
St Dier	2	Espirat	1
Glaine Mtg	2	Vassel	1
St Jean	1	Mauzun	1
Trézioux	1	TOTAL	45

3- Projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) :

Monsieur le Préfet a présenté le 5 octobre 2015 aux membres de la commission (CDCI) le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI). Les communes ont 2 mois pour se prononcer sur ce schéma. Monsieur le Maire explique que ce projet depuis cette date est mis en ligne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet du SDCI pour le Puy-de-Dôme.

4- S.I.M.I. : Modification des statuts :

Les statuts du SIMI ont dû être modifiés sur plusieurs points :

- 1- La répartition entre les communes des frais de mobilier engagés.
- 2- Le SIMI n'est responsable que de l'organisation des transports scolaires
- 3- L'organisation des TAPS
- 4- Les appels de fonds : participations des communes se feront désormais mensuellement
- 5- La représentation des Communes est de 8 délégués pour Montmorin et de 8 délégués pour Isserteaux

Ces nouveaux statuts ont été acceptés à l'unanimité par le comité syndical du SIMI le 29 septembre 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5- Vallée du Madet : régulation de la circulation des engins motorisés :

A la demande de l'Association « Vallée du Madet » afin de protéger les chemins, nous proposons d'acheter 2 panneaux d'interdiction aux voitures et engins motorisés. La commune d'Egliseneuve-près-Billom en achètera 5.

L'Association fera la mise en place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6- Cession gratuite : four d'Oriol:

Mesdames Chalard ont fait don à la Commune d'une partie du four d'Oriol leur appartenant (superficie de 24 m²) suite à sa rénovation. Il nous appartient d'accepter ce don et de procéder aux démarches administratives (cession gratuite) pour l'enregistrement au bureau des hypothèques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et les en remercie.

7- Divisions foncières (avec documents d'arpentage) : Terrain communal jouxtant l'ancienne école + terrain communal au village Le Pereyret:

La Commune va demander à M. CHARBONNIER Philippe, géomètre expert à Billom l'établissement de plusieurs documents (divisions foncières et documents d'arpentage) pour mener à bien les opérations de régularisations cadastrales ainsi que les cessions de terrains communaux.

Dans un premier temps des régularisations cadastrales au village des Côtes (chemin mal positionné) ainsi qu'au village de « La Martre » (échange de terrain) vont être réétudiées, puis entérinées.

Afin de procéder au déclassement du terrain communal adjacent à l'ancienne école de « La Martre » une division foncière est nécessaire pour établir le document d'arpentage.

Division d'un terrain sur le village du Pereyret : suite à la demande de division et d'acquisition d'un terrain communal qui jouxte une ancienne parcelle déjà cédée par la Commune de Fayet-le-Château, il semble logique de rétrocéder une partie du communal adjacent. La Commune de Fayet-le-Château nous donnera des éléments pour déterminer la surface nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8- Aménagement extérieur de la salle polyvalente:

M Sylvain Lamartine nous expose les différentes propositions faites lors de la réunion du samedi 17 octobre 2015 avec deux représentants d'associations (Amicale Laïque + Viallentour), de deux institutrices, d'un représentant du CAUE 63, de deux représentants du PNR Livradois-Forez et de cinq conseillers municipaux.

L'école d'architecture pourrait être intéressée par ce projet. Les enfants de l'école y seront associés dans le cadre de la biodiversité. Une réunion sera reprogrammée avant la fin de l'année.

9- Site internet:

Le site de la commune a été refait avec un nouveau système. Nous en avons profité pour le réorganiser et le rajeunir. Les informations sont toujours en cours de mise à jour mais le site peut être consulté.

10- Questions diverses:

1) L'Amicale laïque avait par courrier demandée une troisième gratuité pour la location de la salle polyvalente. Cette association utilise gracieusement cet équipement pour une activité sportive payante tous les lundis soir (hors vacances scolaires). En conséquence, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette demande.

Rappel : actuellement toute Association Montmorinoise a droit à deux locations gratuites par an.

Pour l'organisation de l'arbre de Noël, la salle sera mise à disposition gracieusement pour les spectacles gratuits.

2) Afin d'éviter les problèmes d'inondation au village de Gardy, la Commune de Saint Julien-de-Coppel va procéder à des travaux de curage et de débroussaillage des chemins en limite de Commune.

La Commune de Montmorin va rouvrir (débroussaillage) le chemin limitrophe qui rejoint la RD n°118 au-dessus de Gardy.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 15 heures.